

## **Règlement du concours de nouvelles 2022/2023**

Article 1 : L'association Les Cahiers du Nem, qui édite la revue numérique du même nom, organise un concours de nouvelles, qui donnera lieu à une remise des prix et à une publication.

Le thème de ce concours est « L'Asie et l'eau ».

Les nouvelles devront respecter la contrainte suivante : la nouvelle devra se dérouler soit au sein d'une diaspora d'un pays d'Asie orientale, soit dans un pays d'Asie orientale (Japon, Corée du Sud, Corée du Nord, Chine, Mongolie, Taïwan, Hong Kong, Vietnam, Laos, Cambodge, Thaïlande, Birmanie, Philippines, Malaisie, Singapour, Indonésie) et comporter au moins un personnage asiatique.

Ces contraintes doivent être respectées et le jury doit pouvoir être en mesure de faire le lien entre le thème du concours et le texte soumis par le candidat ou la candidate.

Article 2 : La longueur des nouvelles sera comprise entre 1500 et 4500 mots, avec une marge de +/- 10 %. Les textes seront rédigés en langue française. Chaque candidat ne pourra faire parvenir qu'une seule nouvelle.

Article 3 : Le jury est composé de cinq personnes au total, une présidente et quatre membres. Un assesseur suit le déroulement de ses travaux.

Le jury évaluera les textes de manière anonyme, selon des critères qui incluront notamment la pertinence de la représentation de l'Asie et de ses diasporas (la revue se donne pour mission d'aller à rebours des clichés), et une appréciation (forcément subjective) de la qualité littéraire des textes.

Les délibérations du jury sont confidentielles et ses décisions sont souveraines et sans appel.

Article 4 : Ni les membres du jury, ni l'assesseur, ni les membres du bureau de l'association ne peuvent pas participer à ce concours. A cette exception près, le concours est ouvert à toutes et à tous, sans limite d'âge.

Article 5 : Les nouvelles devront être envoyées à l'adresse mail suivante : [concours.cahiersdunem@gmail.com](mailto:concours.cahiersdunem@gmail.com)

Le concours de nouvelles est ouvert jusqu'au 15 février 2023 à minuit. Sauf indication contraire de la part de l'association Les Cahiers du Nem, tout texte sera considéré irrecevable après cette date.

Les nouvelles devront comporter un titre, et ne pas être signées (document entièrement anonyme). Chaque participant indiquera en revanche impérativement son nom, son prénom, ses informations de contact (téléphone, adresse mail, adresse géographique) ainsi que le titre de sa nouvelle dans le corps du mail qu'il enverra.

Les textes doivent être dactylographiés en police Times New Roman ou Arial, taille 12 ou 13, interligne 1,5. Ils seront envoyés à la fois en format PDF.

Article 6 : Après les travaux du jury, les lauréats seront contactés à la fin du mois de mars 2023.

Trois nouvelles lauréates seront publiées sur le site internet.

1er prix : 250 euros, invitation à la remise des prix, illustration originale de la nouvelle par Christophe Challenge (trois illustrations originales), publication sur le site de la revue.

2ème prix : 150 euros, invitation à la remise des prix, illustration originale de la nouvelle par Marcelino Truong (une illustration), publication sur le site de la revue.

3ème prix : 100 euros, invitation à la remise des prix, illustration originale de la nouvelle par un photographe professionnel, publication sur le site de la revue.

Article 7 : Chaque candidat garantit qu'il ou elle est l'auteur de la nouvelle avec laquelle il participe à ce concours (texte qui ne doit être ni copié, ni plagié), qu'il s'agit d'une œuvre originale, libre de droits, non publiée ou en cours de publication, et non postée sur un blog ou un réseau social.

Par ailleurs, le texte ne doit comporter aucun propos condamnés par la loi.

<https://www.gouvernement.fr/tousuniscontrelahaine-ce-que-dit-la-loi-4046>

Article 8 : La remise des prix aura lieu à Paris au 1er semestre 2023. Il s'agira d'un dîner dans un restaurant vietnamien de Paris, en présence des membres du jury, des lauréats et de l'association Les Cahiers du Nem.

Article 9 : La participation au concours implique l'entière acceptation du présent règlement.

Article 10 : Les droits de publication des nouvelles lauréates seront cédés à l'association Les Cahiers du Nem. L'auteur de l'article devra demander l'autorisation à l'association s'il souhaite, dans un délai d'un an, republier son texte ailleurs et mentionner expressément que celui-ci a fait l'objet d'une publication dans la revue en ligne Les Cahiers du Nem.